
Don du citoyen Pacho, habitant à Nice, d'une somme de 800 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Pacho, habitant à Nice, d'une somme de 800 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 576;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37917_t1_0576_0000_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37917_t1_0576_0000_6)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nale qui les fera juger comme elle le trouvera convenable.

« On n'a pas une idée, même approximative, de la Révolution à Landau, le caractère de la représentation nationale n'y est pas connu sous ses véritables rapports. Nous vous promettons que sous huit jours tout sera dans l'ordre.

Nous nous occupons des approvisionnements de la place et pour les assurer promptement nous faisons verser ici les magasins de Phalsbourg et Saverne, absolument inutiles pour ces villes dont la défense est nulle.

« Les subsistances nous occasionnent un travail difficile et inquiétant, nos ressources diminuent, les moyens de transport sont plus difficiles et nos pouvoirs moins pressants depuis le décret sur le gouvernement révolutionnaire.

« Sans vouloir discuter cette loi, nous vous prions de bien réfléchir aux limites qu'elle nous laisse pour opérer la Révolution dans les départements frontières. Vous verrez incontestablement que les pouvoirs constitués sont insuffisants dans les Haut et Bas-Rhin pour faire marcher un pays entièrement gangrené, deux armées et des administrateurs qui seront toujours douteux tant qu'ils seront pris sur les lieux.

« Nous ferons aller la chose publique par tous les moyens possibles, secondez-nous en nous donnant plus de latitude : en dernière analyse nous serons responsables.

« Nous allons prendre dès aujourd'hui, des mesures pour faire vivre nos armées aux dépens de l'ennemi, nous partons pour Spire afin de combiner nos moyens et, la détermination prise, l'exécution sera prompte.

« L'ennemi nous a laissé des magasins considérables à Lauterbourg et particulièrement un magasin à poudre qu'il a voulu faire sauter, en partant, par le moyen d'une mèche; elle a été éteinte au moment où elle atteignait le premier baril. Tout a été prévu, nous avons eu la poudre et point d'événement fâcheux.

« Les Prussiens se retirent du côté du Newstadt.

« Les Autrichiens ont passé le Rhin sur trois ponts et paraissent se cantonner sur la rive droite. Ils ont mis le feu à plusieurs de leurs magasins dans leur fuite. Cependant ils nous ont laissé beaucoup de fusils à Germeisheim, une quantité prodigieuse de fourrage, de l'avoine, de l'orge, des légumes secs, des farines, 30,000 couvertures et d'autres effets de guerre et de bouche.

« Le général Hoche continue ses opérations avec la plus grande intelligence, la distribution de son armée nous paraît extrêmement bien conçue. Nous croyons avoir bien travaillé pour la chose publique en lui donnant le commandement en chef des deux armées.

« Nous partons en ce moment pour Spire, nous vous en donnerons des nouvelles à notre retour.

« M.-A. BAUDOT; J.-B. LACOSTE. »

Les officiers municipaux de la commune de Ravenel, district de Clermont, département de l'Oise, annoncent à la Convention que, du vœu général des habitants de cette commune, ils ont déposé, pour le bien et l'intérêt de la République, toute l'argenterie et les attributs du fanatisme.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du maire et des officiers municipaux de la commune de Ravenel (2).

« Citoyens législateurs,

« Nous croyons devoir vous adresser et vous trouverez ci-joint l'état de reçu des objets, attributs du fanatisme que nous avons délivrés gratuitement, au vœu général de notre commune pour don de notre patriotisme, pour le bien et intérêt de la République française, dont vous êtes les instituteurs. Nous vous assurons que nous n'échapperons aucun des moyens qui sont en notre pouvoir pour la maintenir, notre vie même si elle est nécessaire.

« Les maire et officiers municipaux de Ravenel, canton de Saint-Just, district de Clermont, département de l'Oise.

« J. DE CUGNIÈRE, maire; HERLAUT; MENECIER; HERLAUT, procureur de la commune; LALOI, secrétaire greffier.

« Ce 2 nivôse, an II de la République française, une, indivisible et impérissable. »

Reçu (3).

Ravenelle, ce 18 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Nous soussignés, commissaires des cantons de Saint-Just et l'Eglantier, reconnaissons avoir reçu en don patriotique de la commune de Ravenel, par les mains de toute la municipalité, savoir : Un soleil et son pied; deux calices et une patène; un ciboire; un autre ciboire pour les malades avec boîte à huiles dans le pied; une petite custode; une paire de burettes en argent; une boîte à huiles en forme de tombeau, le tout en argent, ainsi qu'un encensoir également d'argent.

En foi de quoi avons délivré la présente reconnaissance les jour, mois et an susdits.

FONTAINE; TONDU.

Les administrateurs du district de Nice annoncent que le citoyen Joseph Pachco, habitant de leur commune, a déposé entre les mains du receveur de ce district une somme de 800 livres pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre des administrateurs du district de Nice (5).

À la Convention nationale.

« Nice, octidi de la 3^e décade de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le citoyen Joseph Pachco, natif et habitant

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 223.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 10.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 9.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 223.

(5) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 7.